



**Conseil Economique
et Social**

Distr.
GENERALE

TRADE/WP.7/GE.2/1999/2
26 mars 1999

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE,
DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENTREPRISE

Groupe de travail de la normalisation
des produits périssables et de
l'amélioration de la qualité

Section spécialisée de la normalisation
des produits secs et séchés (fruits)
Genève, 7-10 juin 1999

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

FAITS INTÉRESSANT LA SECTION SPÉCIALISÉE
SURVENUS DEPUIS LA QUARANTE-CINQUIÈME SESSION

Note du secrétariat

Le présent document résume les travaux de la deuxième session du Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise, et de la cinquante-quatrième session du Groupe de travail de la normalisation des produits périssables et de l'amélioration de la qualité.

Deuxième session du Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise

Travaux du Groupe de travail

Extrait du rapport du Comité (ECE/TRADE/222, par. 27 à 32)

"27. Le Président du Groupe de travail (WP.7), M. M. Vilchez-Barros (Espagne) a informé le Comité que le Groupe de travail ne s'était pas réuni depuis la dernière session du Comité, en décembre. Plusieurs réunions de rapporteurs et d'experts avaient eu lieu mais leurs décisions devaient encore être approuvées par le Groupe de travail à sa session suivante (2-4 novembre 1998).

28. Le Président du Groupe de travail et d'autres délégations se sont félicités du fait que le poste de fonctionnaire chargé des normes agricoles avait été pourvu à titre permanent et ont remercié Mme L. Annovazzi Jakab, qui avait fait fonction de secrétaire du Groupe de travail et de ses réunions d'experts, pour l'excellent travail accompli au cours des années précédentes et pour son assistance.

29. Le Président du Groupe de travail a présenté les normes de qualité commerciale des produits périssables et le rôle de la CEE/ONU et d'autres organisations internationales (Régime de l'OCDE, Union européenne, Comité du Codex sur les fruits et légumes frais) dans leur élaboration. Il a également rendu compte des efforts entrepris pour harmoniser les travaux des différents organes.

30. La délégation de la Communauté européenne a réaffirmé son appui aux travaux de la CEE/ONU dans ce domaine. Elle a relevé que la législation de l'Union européenne et les normes de la CEE/ONU étaient déjà bien harmonisées et que la Communauté européenne recommandait que toutes les activités menées par d'autres organes internationaux dans ce domaine renforcent les normes de la CEE/ONU.

31. Le représentant de l'Union européenne a demandé en outre si, compte tenu de l'incertitude quant au maintien du Régime de l'OCDE pour l'application de normes internationales aux fruits et légumes, le Comité pourrait demander au Groupe de travail de la normalisation des produits périssables et de l'amélioration de la qualité d'envisager le transfert à la CEE/ONU de certains travaux de l'OCDE. La délégation turque a fait observer que si le Groupe de travail se voyait confier de nouvelles tâches, il aurait besoin de ressources supplémentaires. En réponse à ces observations, la Directrice de la Division du commerce a dit que tant que l'OCDE n'aurait pas communiqué de renseignements complémentaires et avant la session suivante du Groupe de travail, il serait prématuré que le Comité examine cette question de manière approfondie. Lorsque de plus amples informations seraient disponibles, il en serait rendu compte au Comité à sa session de juin 1999. Le Comité pourrait alors, par un réaménagement de son ordre de priorité, décider d'allouer des ressources à ce secteur de travail.

32. Le représentant de la Fédération de Russie a annoncé qu'il soumettrait une proposition de norme sur le marquage des produits alimentaires à la session de novembre du Groupe de travail."

Ordre de priorité des travaux du Groupe de travail

À la session du Comité, l'ensemble des travaux du Groupe de travail a été rangé dans la catégorie "élevée", et ses différentes tâches ont été réparties comme suit (ECE/TRADE/222, annexe II, activité de programme 04.B.) :

"Elevée : Élaboration de nouvelles normes et révision de normes, élargissement de la participation du secteur public et du secteur privé.

Élargissement de l'application des normes et des recommandations de la CEE/ONU et réalisation de contrôles aux niveaux du secteur privé et du secteur public.

Diffusion du texte des normes et des recommandations de la CEE/ONU applicables aux produits périssables dans les pays fournisseurs des marchés de la CEE/ONU et parmi les usagers à différents niveaux : producteurs, négociants, services de contrôle, consommateurs.

Moyenne : Interprétation et harmonisation des normes et procédures de contrôle entre les pays membres de la CEE/ONU.

Faible : Coopération avec d'autres organismes internationaux de normalisation."

Cinquante-quatrième session du Groupe de travail de la normalisation des produits périssables et de l'amélioration de la qualité

Extrait du rapport TRADE/WP.7/1998/9, par. 8 à 20 :

"Réunion d'experts de la normalisation des produits secs et séchés (fruits)

Document : TRADE/WP.7/GE.2/1998/14

8. M. W. Staub (Allemagne), Président du groupe, a présenté le rapport sur la quarante-sixième session de la Réunion d'experts. Il a remercié les autorités françaises pour l'accueil réservé à la réunion à Grenoble, la qualité de l'organisation et les intéressantes excursions. Il a également remercié le rapporteur de la Turquie pour ses travaux consacrés aux noisettes en coque et aux noisettes décortiquées.

Examen en vue de l'adoption de la Norme révisée pour les noisettes en coque en tant que Recommandation de la CEE/ONU

Document : TRADE/WP.7/1998/3

9. La délégation polonaise a formulé la réserve suivante en ce qui concerne le tableau des tolérances de qualité pour toutes les catégories, touchant les chiffres de la rubrique "Présence de moisissure, de pourriture, etc." : "Réserve formulée par la Pologne, qui demande une tolérance de 0,5 % pour la moisissure. Toute trace de dégât causé par des rongeurs constitue un défaut entraînant l'exclusion du produit". Le Président a pris note de cette réserve et invité la délégation polonaise à participer aux futures sessions du groupe.

10. Le Groupe de travail a adopté la révision en tant que Recommandation de la CEE/ONU pour les noisettes en coque pour une période d'essai de deux ans. La Recommandation sera publiée sous la forme d'un additif au présent rapport.

Examen en vue de l'adoption de la Norme révisée pour les noisettes décortiquées en tant que Recommandation de la CEE/ONU

Document : TRADE/WP.7/1998/4

11. Quelques changements mineurs seulement ont été apportés à cette norme. La délégation polonaise a formulé la même réserve que pour les noisettes en coque.

12. Le Groupe de travail a adopté la révision en tant que Recommandation de la CEE/ONU pour les noisettes décortiquées pour une période d'essai de deux ans. La Recommandation sera publiée sous la forme d'un additif au présent rapport.

Examen en vue de l'adoption de la Recommandation révisée sur les pommes séchées en tant que nouvelle norme de la CEE/ONU

Document : TRADE/WP.7/1998/5

13. Le Groupe de travail a adopté la Recommandation révisée en tant que nouvelle norme de la CEE/ONU pour les pommes séchées. La nouvelle norme sera publiée sous la forme d'un additif au présent rapport.

Examen en vue de prolonger d'un an la période d'essai de la Recommandation de la CEE/ONU sur les noix de cajou décortiquées

14. D'autres discussions sont nécessaires sur cette recommandation parce qu'aucun consensus n'a pu être trouvé sur l'indication du pays d'origine. Plusieurs pays importent la matière première aux fins de transformation de divers pays où les noix de cajou provenant de différents pays d'origine sont mélangées.

15. Le Groupe de travail a décidé de prolonger d'un an la période d'essai pour la Recommandation de la CEE/ONU sur les noix de cajou.

Examen d'une demande de révision des normes de la CEE/ONU sur les pistaches

16. La Réunion avait demandé l'autorisation d'examiner les normes CEE/ONU sur les pistaches parce que les textes actuels ne correspondent plus à la nature des échanges modernes. Le Groupe de travail a accédé à cette demande.

Examen en vue de prolonger d'un an la période d'essai de la Recommandation sur les cerneaux de noix

17. D'autres discussions sont nécessaires sur cette recommandation parce qu'aucun consensus n'a pu être trouvé sur l'utilisation de la couleur aux fins de classification, ce qui se pratique en Europe, mais non aux États-Unis. Un Groupe de travail restreint, comprenant l'Allemagne, les États-Unis et la France, avait été chargé de présenter une proposition harmonisée tenant compte des intérêts de tous les producteurs. Une délégation française avait visité la Californie au cours de la saison de récolte à titre d'information et en vue de poursuivre les discussions sur l'adoption d'un nouveau tableau des couleurs.

18. Le Groupe de travail a accepté de prolonger d'un an la période d'essai de la Recommandation de la CEE/ONU sur les cerneaux de noix.

Autres travaux

19. M. Staub a informé le Groupe de travail des autres décisions prises par le groupe :

- ne pas élaborer de norme pour les cerises séchées, parce que le volume des échanges est trop faible;
- réviser la norme-cadre (rapporteur : Allemagne) et ses annexes (rapporteur : Espagne).

20. M. Staub a également déclaré qu'il avait été décidé de poursuivre le travail sur un dictionnaire multilingue des défauts, qui avait été créé par l'Italie. Ce dictionnaire existe actuellement en cinq langues. Il est envisagé d'y ajouter d'autres langues dans un proche avenir."
